

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-53 du 6. Mars 1987

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Camarade Guy-Landry HAZOUME, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du mercredi 4 Mars 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 87-38 du 13 février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

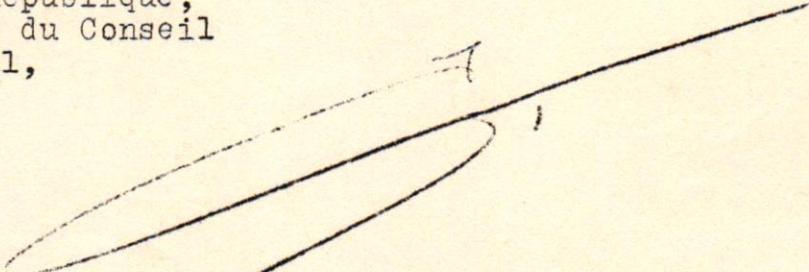
DECRET :

Article 1er.- Pour compter du 4 Mars 1987, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Guy-Landry HAZOUME.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 6 Mars 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MAEC-MISPAT 6
Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-